

INTRODUCTION

En 1942, la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie faisait paraître un index des quinze premiers volumes de son bulletin. M. A. BAGUETTE avait été chargé de rédiger la partie française. La dureté des temps le contraignit à faire un tri rigoureux dans l'énorme matière de la revue.

Après la publication de vingt-cinq tomes, la Commission décida de leur consacrer une table moins parcimonieuse. Je présente ici le volume réservé à la Section wallonne. Il concerne les études rédigées par des membres de cette section (1) et par d'autres linguistes wallons. Il exclut les articles dus à des membres de la Section flamande ou à d'autres linguistes flamands, même s'ils sont écrits en français, même s'ils s'occupent de faits wallons. Il y a trois exceptions à cette règle : on a repris ici la note de J. CUVELIER (tome V), qui a fait l'objet d'une communication à chacune des deux sections et qui a été publiée dans les deux langues ; dans la liste des communes qui la suit, comme dans les deux articles d'E. FAIRON (tomes VIII et XVII), j'ai retenu seulement ce qui regarde la partie wallonne du pays.

Ce volume comprend cinq tables : une liste des tomes parus, une table par noms d'auteurs, une autre par matières, une liste des auteurs recensés dans la chronique bibliographique annuelle *La philologie wallonne en ...* et un index. Les trois premières ne posent guère de problème de méthode. Pour la quatrième, il aurait été avantageux, certes, de citer le titre des livres recensés, mais il a fallu y renoncer faute de place et de temps.

L'index est la partie la plus délicate ; elle est sans doute aussi la plus utile. Celui de M. BAGUETTE avait dû ne retenir que les mots (ou les phénomènes) sur lesquels le Bulletin apportait du neuf ; il avait dû également écarter beaucoup de variantes. Celui-ci répond à d'autres desseins.

La solution qui contenterait (et ce n'est pas sûr !) tout le monde

(1) Ou les communications faites par des membres wallons lorsqu'elles sont résumées dans le rapport annuel publié en tête de chaque tome.

serait de relever tous les mots étudiés ou cités ; un volume trois fois plus gros que celui-ci aurait été nécessaire. Il a donc fallu faire un choix. Quels principes ont été suivis ?

Il importait de satisfaire d'abord les lecteurs spécialisés dans la dialectologie belgo-romane ou dans l'onomastique, surtout belgo-romane : les vocables wallons (au sens large), les toponymes et anthroponymes belges (et surtout wallons) ont été accueillis presque sans réserve. A mesure qu'ils s'écartaient de ce domaine linguistique, voire du français, les mots n'étaient acceptés qu'à des conditions de plus en plus sévères. C'est ainsi qu'on a exclu délibérément les toponymes non occidentaux, slaves par exemple. Les étymons, les termes empruntés à titre comparatif à d'autres dialectes et à d'autres langues (romanes ou non) ne sont repris qu'exceptionnellement. Ici comme ailleurs, je n'ai pas craint d'être infidèle à ces principes, lorsque j'y voyais un intérêt réel pour le lecteur.

Même pour les mots wallons et pour les toponymes (et les anthroponymes) de Belgique, il n'était pas possible de signaler toutes les variantes anciennes et modernes données dans les articles. Lorsque leur « individualité » n'est pas fortement marquée, en particulier lorsqu'elles voisinent dans l'ordre alphabétique, il a bien fallu se limiter aux plus importantes (sans se dissimuler que le critérium de l'importance est bien subjectif). Le *Dictionnaire liégeois* de JEAN HAUST a été utilisé de façon régulière : je n'ai pas relevé les mots wallons cités dans un article, lorsqu'il n'apporte rien de plus que le *Dictionnaire liégeois*.

C'est un index sommaire, et l'on n'a pu entrer dans les détails ; aussi y remarquera-t-on sans doute quelques à peu près : *anthroponyme* désigne aussi bien les sobriquets ou les prénoms que les noms de familles. La mention *topon.* après un nom de localité peut signifier qu'à l'endroit indiqué on énumère les noms de lieux de cette localité, ou qu'on étudie seulement certains d'entre eux, ou encore qu'on y trouve (par exemple à l'occasion d'une étude historique) des formes anciennes, etc.

Ceci concerne la chronique bibliographique annuelle rédigée en majeure partie par JEAN HAUST, puis par M. ELISÉE LEGROS. Au contraire de M. A. BAGUETTE, j'y ai relevé non seulement les mots étudiés dans le compte rendu, mais encore ceux qui sont étudiés dans l'article ou le livre recensés (dans la mesure où ces mots sont cités par J. HAUST ou M. E. LEGROS). On ne trouvera dans l'index qu'un petit nombre de titres d'œuvres et de noms d'auteurs : quelques œuvres anonymes importantes du moyen âge (*Poème moral*,

Paveilhar Giffou, etc.), quelques auteurs anciens (JEAN D'OUTREMEUSE, JACQUES DE HEMRICOURT, etc.), quelques écrivains dialectaux modernes. Ceux-ci sont signalés non pas à l'occasion de la publication de leurs écrits (ce qui est du ressort de la table IV), mais quand *La philologie wallonne en...* cite une étude importante consacrée à ces écrivains.

Deux remarques encore : il y a, aux articles *wallon, dialecte, toponymie*, etc., peu de renvois précis ; cela se justifie facilement. On m'a demandé de respecter la forme même des auteurs : les majuscules ou les minuscules (par exemple pour les toponymes), la graphie des termes anciens, les transcriptions phonétiques (1).

MM. J. HERBILLON et E. LEGROS ont bien voulu m'aider de leurs conseils. Je les en remercie fort vivement.

Il reste à former un souhait : que ce travail aride rende service aux lecteurs. Qu'ils veuillent lui accorder quelque indulgence : pour la part d'arbitraire qui s'y trouve nécessairement, pour les lacunes, pour les imperfections, pour les erreurs éventuelles. Qu'ils prennent en considération les difficultés de l'auteur et aussi que des raisons budgétaires l'ont obligé à rédiger ces tables avec une certaine hâte.

A. G.

(1) L'index est précédé d'une note (p. 42) qui renseignera le lecteur sur le choix des caractères, sur la signification des abréviations, etc.